

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique

DÉCISION du 27 août 2024

fixant la composition et le fonctionnement du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques au titre de l'année 2024.

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et de études économiques,

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 relatif aux modalités d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 19 août 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe du corps des adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Décide

Art. 1^{er} - Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ouvert au titre de l'année 2024, est composé comme suit :

Présidente :

Mme PLANSON Sophie	Attachée statisticienne principale de l'Insee
--------------------	---

Membre :

M. CAMMINADA Stéphane	Attaché statisticien principal de l'Insee
-----------------------	---

Membres suppléants :

Mme DO SANTOS Nelly	Contrôleur principal de l'Insee
M. RATHLE Jean-Philippe	Attaché statisticien de l'Insee

Art. 2. – En cas d'empêchement de la présidente du jury, la présidence sera assurée par M. Stéphane CAMMINADA, attaché statisticien principal de l'Insee.

Art. 3. – M. Stéphane PAGNAT, responsable de la section Concours et examens, est chargé du secrétariat du jury ou, en son absence, Mme Nicole SOUNDOURAYEN, gestionnaire du concours.

Art. 4. – Le jury de l'examen professionnel dresse la liste des candidats admis classés par ordre de mérite.

Art. 5. – Le Directeur général de l’Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l’exécution de la présente décision.

Fait le 24 août 2024

Le directeur général de l’Institut national de la statistique et des études économiques,

Signé :J.-L. TAVERNIER